

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2018

NOUVEAU PACTE FERROVIAIRE - (N° 851)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 55

présenté par

Mme Taurine, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguier, Mme Rubin et M. Ruffin

ARTICLE 2 QUINQUIES

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« IV. – Le Gouvernement remet, dans les six mois à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport évaluant le coût pour les finances publiques de la réduction du nombre de cotisants au régime spécial du personnel du groupe ferroviaire public ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En mettant fin à l'affiliation au régime spécial de sécurité sociale pour les nouveaux salariés de la SNCF et du secteur du rail en général, le gouvernement va placer ce régime en situation de déficit important, en raison du déséquilibre entre cotisants et personnes indemnisées. Cet amendement vise à estimer l'évolution du coût pour les finances publiques, qui sera certainement important et qui souligne l'irrationalité d'un projet de loi qui est inconséquent sur le plan social, écologique mais aussi financier.